

Dans ce cas-ci, des centaines de milliers de Canadiens profitent du régime d'assurance-chômage. Il leur assure des moyens d'existence. Sans ce régime, le chômage aurait certainement des conséquences beaucoup plus tragiques et beaucoup plus graves pour de nombreuses personnes. Le régime d'assurance-chômage nous permet de continuer à vivre à peu près comme avant malgré les taux de chômage très élevés. Si, pour quelque raison étrange, ce bill n'était pas adopté, cela aurait des conséquences dramatiques. Dans certaines régions du pays, nous nous retrouverions devant une situation que nous préférons tous éviter.

[Français]

Par exemple, monsieur le président, j'ai estimé que plus de 300,000 personnes qui reçoivent de l'assurance-chômage ne seraient pas payées maintenant. Aussi, par exemple, la plupart de ces gens, qui se dénombrent à 83,000 maintenant, proviennent de la région du Québec et des Maritimes.

[Traduction]

Nous pouvons deviner facilement les problèmes auxquels se heurteraient un grand nombre de Canadiens si ce bill n'était pas adopté. La nécessité de ce bill est évidente. Il ne prévoit rien de nouveau, aucune disposition originale, mais vise simplement à maintenir le système en vigueur pendant encore un an.

Je dois une explication aux députés quant aux progrès ou à l'état de développement concernant la réforme globale de la loi sur l'assurance-chômage, que nous avons entamée il y a plus d'un an, en présentant le rapport du groupe de travail sur l'assurance-chômage. A ce moment-là, de nombreux députés estimaient qu'une étude et une évaluation générales de tout le régime d'assurance-chômage s'imposaient. Par conséquent, nous avons demandé à un groupe de travail de préparer un rapport, qui visait notamment à rationaliser le système et à s'assurer que l'on pourrait résoudre une grande partie des problèmes administratifs et des particularités de ce régime.

Deuxièmement, nous avons signalé qu'il convenait de rendre le régime d'assurance-chômage plus équitable. Aux termes de la loi actuelle, bon nombre de récidivistes ou de nouveaux prestataires d'assurance-chômage sont pénalisés. Quant à ceux qui doivent avoir une expérience de travail de 20 semaines pour être admissibles, nous devons envisager sérieusement de diminuer leurs critères d'admissibilité. En même temps, il convient de réformer d'autres parties de la loi du point de vue de la justice sociale. Je pense en particulier à la nécessité de modifier de façon fondamentale les prestations de maternité.

Bien des femmes se sont plaintes, à juste titre, de l'injustice des critères d'admissibilité aux prestations de maternité. Nous sommes de leur avis. C'est l'un des secteurs de réforme que nous nous proposons d'examiner, en même temps que les dispositions concernant les parents adoptifs. Cette question m'a également été signalée à maintes reprises.

Il y a également la question fondamentale du coût. C'est un problème fondamental que la Chambre devra examiner. Le

Assurance-chômage—Loi

régime d'assurance-chômage représente à l'heure actuelle un poste de cinq milliards de dollars imputable conjointement aux employeurs, aux employés et au gouvernement. C'est une somme très importante. Il convient de trouver des moyens de veiller à ce que l'administration et la mise en application du régime portent leurs fruits et vailtent la dépense, cela va de soi.

Nous voulons étudier à fond l'incidence du régime d'assurance-chômage sur les revenus et sur la redistribution des revenus au Canada. Certaines régions souffrent de chômage chronique, pas seulement durant la présente mauvaise période mais en permanence, ce qui est très inquiétant. Il faut que le régime d'assurance-chômage serve réellement à améliorer le sort des victimes du chômage.

Par ailleurs, nous avons étudié des moyens d'améliorer un peu la loi sur l'assurance-chômage pour essayer d'aider les travailleurs à se recycler dans le cadre de projets communautaires pendant les périodes de chômage, ce qui sera avantageux pour la collectivité tout en lui permettant de retenir les travailleurs et de protéger des métiers très importants.

Toutes ces propositions étaient contenues dans le rapport du groupe de travail. Je m'étais alors engagé à ne pas mettre en œuvre ces réformes ou ces modifications importantes sans une consultation approfondie de la Chambre et de la population canadienne.

Au cours de l'année dernière, nous avons eu de très nombreux pourparlers avec les syndicats, le patronat, des comités de citoyens et des organismes sociaux. Comme il fallait s'y attendre, il y a eu des divergences d'opinions. Puisqu'on a prétendu à quelques reprises que le rapport du groupe de travail représentait, avec ses recommandations, la politique du gouvernement, j'insiste pour déclarer qu'il n'en est rien. Il s'agit simplement de recommandations qui font suite aux entretiens que nous avons eus durant l'année dernière et que le gouvernement doit étudier.

Au moment où nous tâchons d'analyser et de condenser ces recommandations et les résultats de notre consultation, il serait également important que nous présentions un train de réformes afin que les députés aient l'occasion de faire un examen convenable de la question et d'en débattre à fond.

Un élément aussi important que la loi sur l'assurance-chômage dans l'ensemble de notre politique socio-économique ne doit pas être laissé pour compte. Nous souhaitons fermement disposer du temps nécessaire à un débat de fond sur les recommandations que nous allons apporter.

Nous avons été fort déçus de ne pouvoir tenir ce débat dans le cadre de la session actuelle. Nous savons tous que le Parlement a un ordre du jour très chargé à cause des nombreuses mesures très importantes dans le domaine économique. Devant l'impossibilité de tenir le débat en profondeur qu'exigerait un projet de loi global sur l'assurance-chômage, nous avons cru bon de reconduire pour une autre année les dispositions actuelles de la loi.